



Saint Clair'infos

La lettre d'information de la commune de Saint-Clair-sur-l'Elle

A charger sur votre téléphone
pour avoir des infos en temps réel.

Au revoir



Le mandat du conseil municipal élu en 2020 s'achève. De nouvelles élections vont se dérouler les 15 et 22 mars 2026.

Ne me représentant pas, c'est l'occasion de vous adresser un dernier message en tant que maire.

Je suis maire depuis 2002, soit 4 mandats de 6 ans, et conseillère municipale en 1995 soit 31 années.

J'ai succédé à Monsieur Jean Letourneur, maire de 1971 à 2002, qui avait déjà initié le développement de la commune : en 1971, « Tout était à faire », Saint Clair comptait 568 habitants.

L'objectif de ces mandats successifs a été de poursuivre ce développement : maintenir et accroître les services, accueillir de nouveaux habitants par des lotissements communaux, soutenir et encourager le tissu associatif composé de nombreux bénévoles, pour renforcer le lien social, améliorer le cadre de vie.

Comme je l'ai annoncé lors de la cérémonie des vœux, l'équipe municipale a engagé deux projets structurants. Il s'agit d'une part de réaménager les abords du collège (Rues du Colombier, Maurice Genevoix, du Château Sinclair, création d'un nouveau parking pour les bus scolaires), d'autre part d'aménager le site du presbytère (réalisation de logements sociaux dans le presbytère et construction de logements dans la parcelle attenante, rénovation de la fermette en « maison des habitants » avec un parc ouvert au public).

Ces deux projets me tiennent à cœur car ils sont importants pour poursuivre le développement et le rayonnement de la commune. J'accorde ma confiance aux élus qui me succéderont pour les mener à bien.

Par ailleurs, les travaux de réalisation du pumptrack vont débuter début avril, sur le site du stade, et des jeux et équipements vont être installés autour du pressoir et du terrain de pétanque, lotissement Le Clos Normand.

J'ai beaucoup apprécié la qualité des relations que j'ai entretenues avec vous, les associations, les autres élus, les institutions.

Cette fonction de maire amène à appréhender de très nombreux sujets, sans oublier que c'est une responsabilité au quotidien.

J'associe et je remercie tous ceux qui m'ont accompagnée. C'est un travail d'équipe.

Être maire, c'est un honneur, mais être l'une des vôtres, habitante de Saint Clair constitue ma plus grande fierté. Je resterai votre voisine et amie.

Bien à vous

Le Maire

Maryvonne RAIMBEAULT

***Hommage à Jean LETOURNEUR le 24 janvier 2026
en présence de sa famille et de nombreux invités***



ÉLECTIONS MUNICIPALES



15 et 22 mars

2026

Dimanche 15 mars :

Bureau de vote ouvert de 8h00 à 18h00

Les listes peuvent **comporter au maximum 2 candidats supplémentaires et au maximum 2 candidats de moins que l'effectif légal** du conseil municipal qui est **fixé à 15** pour la commune de Saint Clair sur l'Elle compte-tenu du nombre d'habitants.

Le vote est pour une liste paritaire (alternance femmes / hommes ou hommes / femmes).

Le suffrage à la proportionnelle aura probablement pour conséquence d'avoir un seul tour.

Pensez à vous munir de votre carte d'électeur (celle utilisée pour les élections législatives de juin 2024).

Si vous ne la retrouvez pas, venez avec une pièce d'identité avec votre photo (carte d'identité, permis ...)

Seuls les nouveaux inscrits sur les listes électorales ont reçu une nouvelle carte d'électeur.



Allons Voter!



Je vote pour une liste paritaire en choisissant un bulletin de vote.

Je ne peux plus AJOUTER un ou plusieurs noms

Je ne peux plus MODIFIER l'ordre des noms sur la liste

Je ne peux plus RAYER un ou plusieurs noms



SINON MON BULLETIN SERA NUL



LE VOTE PAR PROCURATION



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Si vous êtes absent le jour du vote, la procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur.

Faites votre procuration le plus tôt possible, des délais de traitement et d'acheminement sont à prévoir !

A QUI POUVEZ-VOUS LA DONNER ?



La personne doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune (mais pas forcément dans le même bureau de vote)

N'oubliez pas de la prévenir car elle n'en sera pas informée !

OÙ POUVEZ-VOUS LA FAIRE ?



Tribunal judiciaire



Brigade de gendarmerie



Commissariat de police

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?



Formulaire à remplir sur place ou sur Internet disponible sur le site www.demarches.interieur.gouv.fr



Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)

Saint Clair sur l'Elle Maison de Santé de l'Elle 15 rue des Jardins au Vallon



Présence des médecins

MARS 2026

| Semaine 10 | Semaine 11 | Semaine 12 | Semaine 13 | Semaine 14 |
|-------------|-------------|------------|-------------|------------|
| Lundi 02 | | Lundi 16 | | Lundi 30 |
| Mardi 03 | Mardi 10 | Mardi 17 | Mardi 24 | Mardi 31 |
| | Jeudi 12 | | | |
| Vendredi 06 | Vendredi 13 | | Vendredi 27 | |

AVRIL 2026

| Semaine 14 | Semaine 15 | Semaine 16 | Semaine 17 | Semaine 18 |
|-------------|-------------|-------------|------------|------------|
| | | Lundi 13 | | Lundi 27 |
| | Mardi 07 | Mardi 14 | | Mardi 28 |
| Jeudi 02 | Jeudi 09 | Jeudi 16 | Jeudi 23 | Jeudi 30 |
| Vendredi 03 | Vendredi 10 | Vendredi 17 | | |

Pour chacune de ces dates

- Rendez-vous sur [medisaintclair](https://medisaintclair.fr) (Services en ligne / accéder aux services / ouvrir un compte ou se connecter)
- ou rendez-vous de 10h à 12h en s'inscrivant *sur place*

EN SAVOIR +



Besoin d'un rendez-vous ?

Vous avez besoin d'aide ?

Adressez-vous à la France Services, nous vous accompagnerons dans la démarche